

Transformer une obligation légale en avantages

SOLERE IFC
Indemnités de fin de carrière

Sommaire

Les IFC
une obligation légale

4 bonnes raisons de
souscrire à un contrat IFC

Comment fonctionne
le dispositif ?

La gestion
financière

Une offre qui reflète
nos engagements

Un accompagnement
permanent

En résumé, la transformation
d'une obligation légale
en opportunité !

Un exemple
chiffré indicatif

Quels sont
nos + proposés ?

Les IFC une obligation légale



Toute entreprise est tenue de verser au salarié qui part à la retraite une indemnité minimum appelée « indemnité de fin de carrière ». (Article 1237-9 du code du travail)

Exemple à titre indicatif de montants d'IFC pour la CCN Production de films d'animation

Ancienneté au départ à la retraite	20 ans
Salaire brut/an	35 000 €
Salaire brut/mois	2 916 €
Barème IFC	7 mois de salaire
Montant de l'indemnité (charges patronales incluses)	26 679 €

Le montant des IFC est généralement prévu dans la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise.

Solere IFC : une solution AXA dédiée au financement des indemnités de fin de carrière

Cette somme représente une sortie de trésorerie importante pour l'entreprise, par exemple en cas d'ancienneté élevée et de départs en masse liés à une pyramide des âges vieillissante.

4 bonnes raisons de souscrire à un contrat IFC



1 Une optimisation fiscale et financière

Les sommes versées sont déductibles du résultat imposable de l'entreprise. Les produits financiers générés par le fonds collectif ne sont pas imposables.

2 Une optimisation de la gestion de trésorerie de l'entreprise

Lissage des charges IFC dans le temps en évitant les à-coups de trésorerie lors des départs en retraite des salariés.

3 Un engagement maîtrisé

L'entreprise externalise une charge obligatoire, tout en effectuant des versements à la fréquence souhaitée et en garantissant une protection à ses salariés.

4 Une valorisation de l'entreprise en cas de cession

Une valorisation optimisée de l'entreprise. En cas de cession et de fusion, l'entreprise est valorisée : le montant des indemnités est déjà provisionné (préfinancement du passif social de l'entreprise.)

Ce contrat permet de cumuler des avantages financiers et fiscaux tout en externalisant une charge obligatoire.

Comment fonctionne le dispositif ?



Vous effectuez des versements à votre rythme

VOTRE ENTREPRISE PEUT VERSER

- Par prélèvement automatique programmé ou ponctuel,
- Par virement ponctuel.

ELLE PROFITE D'UN AVANTAGE FISCAL

- En réduisant le montant du bénéfice imposable,
- Les produits financiers générés sont quant à eux exonérés d'impôts.

AXA investit ces sommes sur des supports de placement et alimente votre fonds collectif

VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'EXPERTISE DE BNPP ASSET MANAGEMENT

La performance de votre investissement s'appuie sur l'expertise financière de BNPP Asset Management Europe, l'un des plus important gérant d'actifs au niveau européen.

Lorsqu'un de vos salariés part à la retraite

VOUS PROFITEZ D'UNE GESTION SIMPLIFIÉE

Vous avez juste à remplir une demande de remboursement pour le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) et à nous la transmettre avec comme simple justificatif le(s) bulletin(s) de salaire mentionnant l'IFC payée.

Nous versons le montant de l'IFC à votre entreprise

LE VERSEMENT EST RÉALISÉ PAR VIREMENT directement sur le compte de l'entreprise

Vous évitez les à-coups de trésorerie en cas de départs de masse, de montant d'IFC important.

La gestion financière



3 Gestions profilées : les montants sont investis pour vous sur des supports selon la gestion que vous choisissez.

1 Profil Prudent IFC

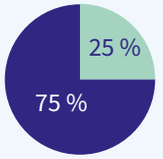

2 Profil Equilibre IFC

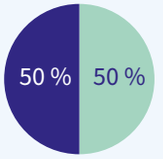

3 Profil Dynamique IFC

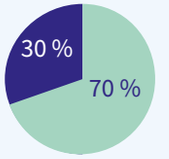

Fonds en euros
Unités de compte

Quelle gestion profilée choisir ?

Les gestions profilées permettent d'espérer un rendement supérieur à celui d'un fonds en euros sur le long terme, en contrepartie d'une prise de risque.

Exemples de choix possible en fonction de la durée moyenne d'engagement estimée :

Durée moyenne d'engagement inférieure à 5 ans	Durée moyenne d'engagement entre 5 et 10 ans	Durée moyenne d'engagement supérieure à 10 ans
↓	↓	↓
Gestion profil prudent (Risque plus faible, rendement potentiellement plus faible)	**Gestion profil équilibre**	**Gestion profil dynamique** (Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé)

L'épargne investie en unités de compte comporte des risques de fluctuation du marché à la charge de l'entreprise.

La gestion financière (suite)



1 Gestion Libre IFC : vous décidez librement de la répartition des montants investis entre les différentes unités de comptes et le fonds en euros

Fonds en euros ou unité de compte ?

Le fonds en euros est un actif garanti par l'assureur. Il permet la garantie d'un taux de rendement minimum chaque année. En contrepartie, dans un contexte de taux bas, le rendement est très limité et l'espérance de rendement moins importante qu'une performance en unités de comptes.

En savoir plus : Consultez la Fiche Fonds Euro

NB : La somme des pourcentages répartis sur les supports en unités de compte doit être d'un minimum de 25 %.

La gestion financière (suite)



Les fonds de la gestion financière

Obligations
Actions
Monétaire
Immobilier

Nom du fonds Horizon d'investissement	Typologie de fonds Indicateur de risque (1)	Label	SFDR (2)	Objectif et stratégie d'investissement
 AXA WF Evolving Trends A (3) **> 5 ans**	Actions internationales 1 2 3 4 **5** 6 7		Article 8	AXA WF Evolving Trends offre aux investisseurs qui cherchent à participer au dynamisme de la croissance mondiale, un accès aux entreprises qui tirent parti des nouvelles tendances de l'évolution de l'économie.
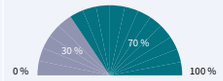 AXA Pension Future R **> 8 ans**	Diversifié Flexible 1 2 **3** 4 5 6 7		Article 8	AXA Pension Future se fonde sur une allocation dynamique et diversifiée - actions mais aussi dette à haut rendement et émergente - dans des secteurs d'avenir porteurs de croissance (ex: transition énergétique, nouvelles technologies, santé).
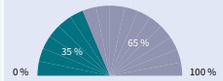 AXA WF Defensive Optimal Income A **> 3 ans**	Diversifié Prudent 1 2 **3** 4 5 6 7		Article 8	AXA WF Defensive Optimal Income a pour objectif de fournir une croissance stable et régulière du capital à travers une approche défensive grâce à un portefeuille très diversifié et une volatilité annuelle visée inférieure à 5%.
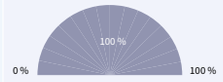 AXA WF Euro Credit Total Return A **> 5 ans**	Obligations Europe 1 2 **3** 4 5 6 7		Article 8	Ce fonds investit sur tout l'univers Euro Crédit et qui dispose d'une grande flexibilité dans la gestion de la duration. Le fonds est géré sans indice de référence.
 AXA Court Terme A (3) **> 1 mois**	Monétaire Euro **1** 2 3 4 5 6 7		Article 8	Ce fonds monétaire est un placement de court terme qui met l'accent sur la liquidité et la qualité.
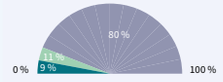 Fonds Euro (maximum 75 % de l'investissement en gestion libre) **> 3 mois**	Fonds garanti		Article 8	Ce fonds en euros est dédié à la retraite collective. Ses atouts sont la garantie en capital d'AXA et un rendement annuel acquis définitivement (effet cliquet).

Informations mises à jour au 01/11/2025
(1) Indicateur de risque (SRI - Synthetic Risk Indicator) : sur une échelle de 1 à 7, indicateur du niveau de risque du plus faible au plus élevé. En savoir plus sur le Document d'Informations Clés (DIC) avec l'AMF.
(2) Article SFDR (Durabilité - Sustainable Finance Disclosure Regulation) : ce règlement de l'UE oblige les professionnels des marchés financiers à plus de transparence sur leur responsabilité environnementale et sociale (ESG) via la publication d'informations extra-financières et la classification des différents fonds proposés en 3 catégories : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les autres placements « Article 6 », qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 », n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. En savoir plus avec l'AMF.
(3) Support présent dans la gestion libre uniquement.

Une offre qui reflète nos engagements



Dans le cadre de la démarche AXA, cette offre vise à intégrer des critères concrets **de responsabilité sociétale et environnementale**.

Souscrire en toute confiance

Données personnelles

Comme il est essentiel d'assurer la **protection de vos données**, nous garantissons leur sécurité et leur confidentialité. A travers un document disponible sur votre espace client, nous vous expliquons en toute transparence les moyens mis en place et les raisons pour lesquelles nous vous posons autant de questions lors la souscription, d'un versement ou d'une demande de remboursement de prestation.

Exclusion des secteurs sensibles

En tant qu'**assureur responsable**, nous n'investissons pas l'épargne placée sur les supports en euros dans les secteurs du tabac, du charbon, des sables bitumineux, des armes controversées et de l'huile de palme non durable.

Donner du sens à votre épargne

Politique d'investissement ESG

L'offre comporte des supports investissant dans des entreprises qui accordent de l'importance aux **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).**

Ainsi sur les 6 fonds présents, tous valorisent des critères sociaux et/ ou environnementaux (Article 8)[1].

Investissement dans des fonds labellisés

1 des supports d'investissement est **labellisé ISR**.

(1) Plus d'infos en page 8 sur les caractéristiques SFDR.

Label ISR

Remis aux fonds intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la gestion financière. Le sigle ISR signifie Investissement Socialement Responsable.

Un accompagnement permanent



Tout au long du contrat, nous sommes à vos côtés

Une réévaluation à la demande de votre passif social

Une fois par an, par simple demande à votre interlocuteur AXA.

Un interlocuteur dédié et un service clients à votre écoute

Un interlocuteur dédié pour souscrire votre contrat.

Et en cours de contrat et sur simple appel, nos spécialistes Épargne Retraite vous guideront dans vos démarches.

Un espace dédié en ligne pour suivre votre contrat

ere.axa.fr

Espace Clients
→ Espace entreprise
→ Épargne Retraite

Votre espace clients vous permet de :

- Consulter le montant de compte
- Suivre l'évolution de vos versements
- Visualiser les opérations en cours

En résumé, la transformation d'une obligation légale en opportunité !



1 Une charge maîtrisée au lieu d'être subie

- Le risque est limité.
- Les impacts de trésorerie au moment des départs chaque année sont limités.
- Les indemnités de fin de carrière sont mieux pilotées pour votre entreprise.

2 Tout en profitant d'un avantage fiscal et financier

- L'externalisation des charges permet de bénéficier de l'avantage fiscal (déduction du bénéfice imposable).
- La gestion financière diversifiée permet un meilleur rendement sur le long terme et une alternative pertinente dans un environnement de taux bas.

3 Et en maîtrisant son engagement

- Les futurs départs en retraite sont anticipés.
- Le passif social de l'entreprise est estimé et permet ainsi de constituer une provision lissée dans le temps pour le couvrir.

Un exemple chiffré indicatif



	Internalisation (via un placement de l'entreprise)	Externalisation (via un contrat IFC)
Somme dédiée au provisionnement des IFC	**100 000 €**	**100 000 €**
Somme investie nette de frais [1]	100 000 €	97 500 €
Montant déductible au titre de l'IS [2]	- 0 €	- 25 000 €
Sortie réelle de trésorerie pour l'entreprise	100 000 €	75 000 €
Rendement de la somme investie [3]	2,5 %	2,5 %
Produit financier réalisé sur l'opération	2 500 €	2 438 €
Montant de l'IS prélevé sur les produits financiers [2]	688 €	0 €
Produit financier net	1 813 €	2 438 €
Rentabilité de l'opération sur 1 an	1,81 %	3,25 %
Rentabilité de l'opération sur 3 ans	1,94 %	3,41 %
Rentabilité de l'opération sur 5 ans	2,02 %	3,59 %

(1) Hypothèse de 2,5 % de frais sur cotisations.
2) Taux d'imposition sur les sociétés à 25 %.
(3) Hypothèse sans valeur contractuelle - simulation d'un rendement illustratif sur une base taux de 2,5 % net de frais.
Simulation donnée à titre indicatif sur la base des hypothèses de frais et de taux indiqués et sans tenir compte d'éventuels versements ou de remboursements de prestation.

Dans cet exemple, **un gain financier de plus de 28 000 €** est réalisé la première année si l'entreprise externalise le passif social.

Quels sont nos + proposés ?



Un acteur historique et de confiance :
AXA est n°1 de la retraite en France avec 22,6 milliards € gérés en Epargne Retraite Entreprise. AXA dispose également d'une assise financière connue et reconnue avec des notations financières très solides (AA- à octobre 2025).

Un produit simple et performant avec une gestion financière profilée et pilotée par des experts qui disposent d'une forte maîtrise de la gestion de l'épargne long terme.

Une offre qui intègre des critères concrets de **responsabilité sociétale et environnementale.**

Un accompagnement personnalisé avec un interlocuteur dédié à la souscription et pendant toute la vie du contrat.
La possibilité de réévaluer vos engagements sur simple demande.

Votre interlocuteur AXA



Votre espace dédié **ere.axa.fr**

Retrouvez l'ensemble de vos services
en ligne sur **ere.axa.fr**

AXA vous répond sur :

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre. **AXA Assurances Vie Mutuelle**. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 AXA Retraite Entreprise. S.A. au capital de 292 828 027,65 € - 534 107 255 R.C.S. Nanterre. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances**.

Réf. 1001898 01 2026 - Crédit photo : Adobe Stock - 3ma group